

RETRAITES: ENSEMBLE NOUS AVONS LA FORCE DE FAIRE CEDER LE GOUVERNEMENT !



LE GOUVERNEMENT DIT VOULOIR « SAUVER LE SYSTEME PAR REPARTITION ». IL MENT !

Il veut en fait par cette réforme faire des pensions et de l'âge de départ, la variable d'ajustement pour respecter le dogme des 14% du PIB plutôt que d'ajuster les ressources et d'améliorer le système. Son projet renforce les inégalités entraînant une baisse des pensions et ouvre la voie à la capitalisation.

Avec la baisse des pensions, pour les actifs qui en ont la possibilité, le projet de loi va encourager le recours à l'épargne et à la capitalisation. L'article 64 du chapitre 2 du projet de loi mentionne clairement l'encouragement au recours à l'épargne retraite au même titre que l'abaissement des cotisations pour les plus hauts salaires. AXA, la BNP, Black Rock et autres banques, assurances et fonds de pensions espèrent tirer profit de cette manne estimée à 300 milliards.

Le recul de l'âge de la retraite : Une punition collective !

Le gouvernement affirme qu'afin d'assurer la pérennité financière du système de retraite, il allonge la durée d'activité par un relèvement de l'âge de départ légal à 64 ans et par une accélération du calendrier pour les 43 annuités nécessaires. L'annulation de la décote étant maintenue à 67 ans.

En réalité, le déficit prévu par le conseil d'orientation des retraites resterait contenu entre 0,5 et 0,8 % du PIB seulement jusqu'en 2032. Il oublie de dire que le déséquilibre entre actif et retraité est compensé par la baisse programmée des pensions suite aux réformes précédentes. De ce fait, le poids des retraites dans le PIB, ne va pas exploser.

Au contraire en 2070, leur part dans le PIB oscillerait entre 14,7% et 12,1% soit exactement le niveau actuel.

Tous les français nés après 1961 seront concernés par le recul. Selon le gouvernement la hausse de l'espérance de vie rendrait ces allongements presque indolores. Dans la réalité, il y a des écarts importants de l'espérance de vie selon les catégories de la population.

Selon l'INSEE, 5% des français les plus riches, vivent bien plus longtemps que les 5% les plus pauvres (13 ans pour les hommes et 8 ans chez les femmes). Ensuite, ce n'est pas parce qu'on vit plus vieux que l'on passe plus de temps à la retraite. Les réformes successives ont fait reculer l'âge effectif de la retraite plus vite que l'augmentation de l'espérance de vie.

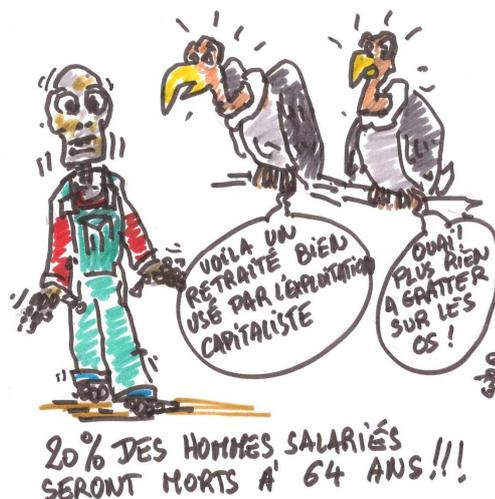
Au regard de l'inflation, des prix du logement de nombreux salariés partent déjà au-delà de l'âge légal actuel. Avec les 43 annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, cela contraindra des salariés à travailler jusqu'à 65, 66 ou 67 ans pour pouvoir bénéficier d'une surcote ou tout simplement d'une retraite complète.

Les carrières longues sont prises en compte ?

Le gouvernement affirme que le principe sera maintenu. Sauf que comme l'âge de départ à la retraite étant repoussé de deux ans, celui du départ anticipé se retrouve donc décalé à 62 ans. Pour ceux qui ont commencé à travailler à 18 ans avec les 43 années de cotisation néces-



saires, ils pourront partir à 61 ans au lieu de 60. Seuls ceux qui ont commencé avant 16 ans verront leur situation inchangée. De moins en moins de personnes seront concernées par les carrières



longues.

La pénibilité est mieux prise en compte ?

Le projet prévoit d'abaisser le seuil d'exposition de deux facteurs qui donnent droit à un départ anticipé. Le travail de nuit (de 120 à 100 nuits par an) et de travail en équipes successives (de 50 à 30 nuits par an). Il n'a pas été question de remettre les critères de pénibilité retirés en 2017 (manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux). D'après la cour des comptes 2,9 de salariés sont concernés par les travaux pénibles et seulement 10 000 bénéficient d'un départ anticipé au titre du compte professionnel de prévention.

Beaucoup d'autres critères de pénibilité ne sont pas pris en compte dans la le cadre du travail comme pour l'âge de départ à la retraite.

Agés de départ pour une retraite à taux plein avec la réforme

Pour un assuré né en...	Durée requise en trimestres :	Soit
1961	169 trimestres	soit 42 ans et un trimestre
1962	169 trimestres	soit 42 ans et un trimestre
1963	170 trimestres	soit 42 ans et demi
1964	171 trimestres	soit 42 ans et trois trimestres
1965 et après	172 trimestres	soit 43 ans

Pour les fonctionnaires considérés en catégorie active (certains métiers comme maçons, couvresseurs,...) l'âge de départ est aussi reporté de 2 ans, soit 59 ans au lieu de 57. Pour les emplois classés en insalubrité (égoutiers de fond,...) l'âge de départ est repoussé de 55 à 57 ans alors que des études estiment que leur espérance de vie est inférieure de 14 années.

Pour les travailleurs déclarés inaptes (état de santé incompatible avec le maintien dans l'emploi) aujourd'hui, ils peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de 62 ans. En 2019 cela concernait 100 000 salariés, le projet présenté comme une avancée de ce point de vue, ne change rien et



encore à condition que ce soit confirmé par les prochains décrets. Cela ne comble toujours pas les inégalités car les hommes déclarés inaptes vivent 4,7 ans de moins que les autres retraités et l'écart est de 4,1 ans pour les femmes.

1200 Euros de pension minimum : l'arnaque !

Cette mesure était déjà prévue dans la loi Fillon de 2003 mais jamais appliqué. **Pour en bénéficier, il faudra une carrière complète, soit 43 annuités dès 2027.** Pour les 80% de retraités qui ont une pension de moins de 1000 Euros sans avoir de carrière complète, majoritairement les femmes, cette mesure ne changera rien. Le projet maintien le flou pour savoir si cette mesure était étendue aux anciens retraités.



LES FEMMES DAVANTAGES PENALISEES.

Les femmes subiront en moyenne un allongement du départ à la retraite supérieur à celui des hommes. Il faut compter entre 6 et 8 mois de plus d'attente pour le **départ à la retraite des femmes** après la réforme 2023. Si la situation est analysée à la loupe, ce sont les générations de femmes nées à partir de 1980 qui subiront le plus cette injustice sociale. Les concernant, l'allongement de l'âge du départ à la retraite sera de 8 mois supplémentaires, face aux 4 mois de rabe pour les hommes. Le congé parental sera désormais pris en compte jusqu'à 4 trimestres de cotisation supplémentaires, mais ne devrait concerner que 3 000 femmes en France leur permettant de partir plus tôt à la retraite.

L'emploi des seniors.

Le taux d'emploi des 55-64 ans en France n'est que de 56,8% contre 62,6% dans la zone Euro. Pis la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi quand ils prennent leur retraite. Jugés comme top coûteux et peux malléables, les employeurs ont souvent tendance à s'en débarrasser.

Dans le projet, le gouvernement rend obligatoire d'emploi des seniors. Ce sera peut-être vrai pour la publication par les entreprises des indicateurs concernant l'emploi des seniors. Une pénalité financière serait prévue en cas de non publication. Le gouvernement fait le pari qu'un recul de l'âge de la retraite augmente mécaniquement le taux d'emploi des seniors. Ce sera peut-être vrai pour une partie de ceux en CDI mais cela ne permettra pas l'embauche miraculeuse de ceux éloignés de l'emploi.

Des solutions existent pour financer les retraites et de l'argent il y-en a !

Les 12 milliards de déficit contestables, mis en avant par le gouvernement ne représentent que 4% des 325 milliards de dépense des retraites par ans.

D'après les prévisions économiques, la sécurité sociale en 2025 sera en excédent de 20 milliards. Il n'y-a donc aucune urgence de légiférer.

En 2021, 157 milliards d'aides publique ont été versé aux entreprises. En 2021 toujours, les entreprises du CAC40 ont reversé à leurs actionnaires 70 Milliards d'euros. Les 500 personnes les plus riches de France accumulent à elles seules 1000 Milliards d'euros.

Quelques pistes pour le financement des retraites:

- Fin des exonérations de cotisation sociales pour les sociétés du CAC40 = 5,5 Milliards.
- Elargissement de l'assiette aux dividendes versé par le CAC 40 avec un taux à 28% = 14 milliards.
- Egalité salariale entre les femmes et les hommes = 5 milliards.
- Augmentation du point d'indice dans la fonction publique = 4 Milliards.
- Hausse des salaires de 5% dans le privé = 9 Milliards.
- 2,4 % d'emplois en plus = 5 Milliards.

Quelques propositions CGT pour vivre la retraite en bonne santé. :

- Revenir à un départ en retraite à 60 ans (moins pour les métiers pénibles).
- Revenir au calcul sur les 10 meilleurs années pour le privé et conserver les 6 derniers mois pour le public.
- Taux de remplacement minimum de 75% et pas de pension inférieure à 1800 €.
- Prise en compte des années d'étude.

Cette contre-réforme fait l'unanimité des salariés contre elle. Le soutien au mouvement social ne faiblit pas dans la population.

Ce qui est en jeu avec cette réforme, ce ne sont pas seulement les retraites mais l'avenir de l'ensemble de la société. Ce projet représente un recul, à contrario « travaillons tous, travaillons mieux, travaillons moins », c'est ça le sens de l'histoire. **Il est temps que votre vie, et l'avenir de la planète, soient prioritaires sur la loi de l'argent.**

ENSEMBLE NOUS AVONS LA FORCE DE FAIRE CEDER LE GOUVERNEMENT.

Préparons la journée de grèves et de manifestation du 7 mars et donnons lui un prolongement par la grève, jusqu'au retrait.

Document édité par les syndicats CGT des entreprises de la plateforme d'Orly.

